

Consultation publique
« Diffusion et promotion de la musique Wallonie-Bruxelles et de langue française en radio (quotas) »

Identité du répondant : FM DEVELOPPEMENT - Fun Radio

REPONSES A LA CONSULTATION SUR LES QUOTAS

Questions relatives à l'heure de diffusion des œuvres éligibles aux quotas

1. Comment appréciez-vous la question de l'horaire de diffusion pour les titres éligibles aux quotas ?

La liberté de choisir les horaires de diffusion pour les quotas doit être conservée. Dans notre cas bien précis de radio musicale ciblant les jeunes sur un format bien spécifié, la non-contrainte des horaires actuels est parfaitement adaptée. Cette liberté fait partie des éléments indispensables à la liberté éditoriale. Par exemple, nous lançons et nous faisons découvrir des jeunes talents belges francophones par les DJs, de plus en plus nombreux chez nous, officiant logiquement la nuit.

2. Trouvez-vous le système actuel satisfaisant ou, alternativement, trouveriez-vous opportun d'adopter de nouveaux quotas relatifs à la diffusion selon la tranche horaire ou d'adapter les quotas actuels en fonctions de ce critère, pourquoi ?

Non, pas de nouveaux quotas. Le système est actuellement satisfaisant, compte tenu de la liberté relative à la diffusion selon la tranche horaire. Nous pouvons souligner certaines inégalités par rapport à nos concurrents. Si nous prenons l'exemple de la RTBF qui reçoit une dotation de l'état et qui a l'opportunité de distribuer ses quotas de manière inégale de radios en radios selon le format de celles-ci, une distorsion de concurrence peut être soulignée. De même que l'abondance de l'apport international d'œuvres musicales dans notre format ne nous permet pas de faciliter ces diffusions selon des horaires précis.

La volonté de favoriser les jeunes talents dans la prise en compte des quotas sous le modèle d'autres pays européens peut difficilement s'adapter à la Belgique francophone dans laquelle la population est réduite par rapport aux autres pays. Le rapport entre nouveaux jeunes talents francophones et la différence de territoire propice à ces productions ne peut pas être comparé à la France, l'Allemagne, les Pays-Bas ou l'Angleterre où, ces pays plus peuplés, permettent un meilleur essor de jeunes talents locaux.

Même si, sur Fun Radio, nous mettons en avant les jeunes artistes, comme les DJs par exemple, on peut souligner clairement un manque de créations commerciales dans notre format.

La RTBF peut également souligner ce problème dans l'émission THE VOICE. Il arrivera un jour où l'émission sera confrontée au manque de talents en Belgique francophone et devra, si ce n'est pas déjà le cas, laisser une part plus importante aux artistes venant d'autres pays francophones pour alimenter leur émission de découvertes de talents.

D'une radio à l'autre, les programmations sont différentes avec des résultats différents. On peut noter une audience du matin plus haute sur certaines radios, sur l'avant midi un autre résultat et le soir une hausse ou une baisse qui diffère. Les programmes proposés varient fort (libre antenne...). Les attentes de ces publics sont différentes suivant les heures. Imposer des horaires de quotas reviendrait à empêcher de développer une grille cohérente vis-à-vis du public visé.

3. **Si non, quelle autre solution proposeriez-vous pour décourager la diffusion à des heures de moins grande écoute des titres éligibles aux quotas ?**

La baisse du nombre des sorties de disques d'artistes français est la première difficulté. Privées d'un choix suffisamment conséquent, les radios musicales ont un mal fou à trouver les titres à diffuser répondant aux critères des quotas et qui leur permettent de suivre leur « ligne éditoriale musicale ». La première chose à faire est d'augmenter de manière très conséquente la production de qualité en répondant aux attentes des programmeurs de radios de la Communauté Wallonie Bruxelles.

On peut également imaginer la prise en compte, dans les quotas, des artistes francophones qui s'expriment en langue anglaise sur certains morceaux (Stromae, Yaël Naïm, Justice, Pony Pony Run Run, Aaron, Cocoon, etc...).

Les radios privées devraient avoir des niveaux de quotas différents et en phase par rapport à leur format et à leur programmation musicale.

Nous n'avons pas de subsides de l'état et nous convoitons un format musical très strict et désavantagé pour ces quotas. La plupart des majors belges suivent les productions françaises et il y a très peu de signatures sur notre territoire. Lors d'une réunion, en 2010, avec les différentes maisons de disques en Belgique, leurs intervenants clamaient haut et fort ne pas avoir de productions à proposer à Fun Radio.

Il y a un réel manque de création sur ce format. Néanmoins, Fun radio cherche à pousser la création et la diversité musicale sans perdre pour autant la promesse de la radio, alors que d'autres radios diffusent du « Stromae » à tort et à travers pour remplir les quotas, freinant ainsi la diversité recherchée à la base par l'application des quotas ...

L'idée serait dans un premier temps de booster la production dans ces secteurs, la développer avant d'imposer quoi que ce soit aux radios. Imposer ces quotas et leurs contraintes de diffusions est inopportun et court à l'échec.

Puisque l'exemple de la France est cité, il y est *dénoncé "une véritable atteinte à la liberté éditoriale"* et l'effondrement du nombre de singles francophones commercialisés depuis dix ans : entre 2001 et 2010, ils sont passés de 369 à 61, soit une chute de 83 %.

Néanmoins, ce qui pourrait être fait :

- Laisser une part plus importante dans la prise en compte de la place des DJs dans les quotas. Ce sont des artistes locaux qui se font de plus en plus connaître, qui réalisent un travail de longue haleine sur la production des remixs dans leurs mixes, qui développent petit à petit leurs propres productions ce qui engendre de ce fait la participation d'autres artistes belges francophones dans différents domaines (ingénieurs du son, auteurs, réalisation, ...). Une radio comme Fun, multiplie les créations propres au sein de la maison.
- valoriser plus les productions et les prestations en direct faites au sein des radios comme les reprises ou versions personnalisées produites dans le cadre de certaines émissions et qui sont régulièrement diffusées dans les autres. Ces reprises de titres entraînent le travail de nombreuses personnes de la communauté belge francophone par tout un travail de réécriture, de réarrangement d'un titre original, de productions, de réalisation de clip par la suite dans certains cas.

4. Comment appréciez-vous la question du jour de diffusion des titres éligibles aux quotas ?

Dans notre secteur, les weekends laissent une grande place à notre format « dancefloor », instants de fêtes et de DJing pour notre public. Ces artistes des platines sont pour la plupart belges francophones. Les programmations de la semaine et du weekend sont bien différenciées. Le but d'atteindre un public plus large en semaine selon les émissions quotidiennes est un véritable défi avec l'essor de la musique sur internet (Spotify, Itunes, MP3, les nouvelles applications, ...) qui elle, n'est pas soumise à ces contraintes. Aucune législation n'impose des contraintes comme celles qui nous sont demandées. La programmation du weekend sur Fun Radio permet la mise en place d'émissions ciblées dans notre format avec un public demandeur et aguerri.

5. Trouveriez-vous opportun d'adopter de nouveaux quotas relatifs à la diffusion pendant le weekend ?

Non, pour toutes les raisons citées plus haut. Ce serait annihiler notre format.

5. Les œuvres et artistes récents dans la programmation radiophonique

8. Trouvez-vous cette manière de qualifier les artistes récents adéquate ? Si non, pourquoi ? Quelle autre définition trouveriez-vous plus adaptée ?

Comme expliqué précédemment, la part des DJs belges francophones, importante dans notre format devrait être mieux prise en compte dans la qualification d'artistes récents et émergents. La problématique de productions nouvelles dans notre pays peut-être à nouveau soulignée. Il est difficile d'être découvreur sur des productions locales inconnues. Notre public jeune est de plus en plus volatile d'une radio à l'autre ou d'un média à l'autre. L'essor de la musique par internet est un véritable frein pour notre format. Nous sommes de plus en plus soumis à des contraintes alors que ces médias ne le sont pas.

De plus, la place à la naissance de projets belges francophones devrait être plus étendue sur des radios du service public qui reçoivent une dotation pour ça. Les rôles doivent être mieux établis et la répartition de ces quotas sur les radios de la RTBF imposée comme aux privés, car cette liberté leur permet une échappatoire, alors que cette dotation est fixée dans l'idée d'accomplir cette mission de mise en avant de nouveaux talents et de découverte.

Nous pouvons imaginer une sorte de TAX SHELTER comme pour le cinéma. Suite à cela, il y a eu un véritable rayonnement de la Wallonie/Bruxelles dans ce domaine. L'essor de la co-production entre différents pays et le nôtre a permis un véritable développement de la production en Belgique au point qu'elle s'exporte et permet de faire vivre de nombreux artistes et métiers dans ce domaine.

Cette pratique pourrait s'adapter à la production musicale de la FWB pour développer l'activité économique de ce secteur et de nouveaux talents

9. Selon vous, quels rapports devraient entretenir les radios avec les artistes récents ?

Notre projet économique est construit sur une audience suffisante, qualifiée, commercialement valorisable, de manière à générer les recettes publicitaires nécessaires à notre développement. Dans ce cadre, nous nous devons de respecter notre « ADN » et de limiter les risques pour conserver une programmation cohérente et attractive.

C'est avant tout une mission du service public de promouvoir des talents émergents de la FBW. Il reçoit une dotation pour. De plus, soulignons que, paradoxalement, la RTBF a le choix de « dispatcher » ces quotas sur ses radios selon leur facilité et leur format, ce qui entraîne un déséquilibre vis-à-vis des radios privées. A noter que certaines de leurs radios musicales diffusent 0% de quotas alors que, sur les stations plus généralistes et plus propices à cette diffusion, les concentrations de quotas explosent. Une échappatoire évidente, facile et déloyale pour les radios privées, d'autant qu'en plus de sa dotation, les radios de la RTBF visent une part importante du marché publicitaire.

10. Devraient-elles leur accorder une place plus importante et pourquoi ?

Le manque de production, le souci de diversité, le public jeune volatile, le rôle du service public mis en avant précédemment, sont à nouveau à souligner pour cette question.

11. Pensez-vous qu'il faut adapter les quotas en fonction du critère de nouveautés des artistes et pourquoi ?

Non, il faut permettre aux radios d'adapter leur programmation en fonction de leur format et de la « disponibilité » de nouveaux artistes y correspondant. De nouveau, c'est d'abord la production qui doit être développée.

12. Quel devrait être ce quota, en considérant

Les différences de format sont à souligner. Une radio généraliste ne peut pas être comparée à une radio musicale dans ce cas précis. Le manque de production, de souci de diversité, de public jeune volatile, de rôle du service public mis en avant précédemment, sont à nouveau à souligner pour cette question.

Œuvres récentes

13. Trouvez-vous cette manière de qualifier les œuvres récentes adéquates ? Si non, pourquoi ?

Sans avis. Nous mettons en avant des œuvres musicales récentes de la FBW. Il y a la diffusion musicale certes, mais également tout un travail de promotion qui en résulte. Lors d'interviews de ces artistes, de la promotion de ceux-ci tout au long de la journée par les animateurs, les sites internet de la radio, les réseaux sociaux, les agendas ... Des éléments mettant en valeur des œuvres et des artistes de la FBW qui ne sont pas comptabilisés dans ces quotas alors qu'une pareille promotion entraîne le travail de beaucoup de personnes, une mise en avant exceptionnelle de l'artiste et de l'œuvre. C'est un tout duquel on ne retient qu'une brève diffusion alors que tout ce qui en découle devrait être souligné.

14. Pensez-vous qu'il faut adapter les quotas en fonction du critère de nouveautés des œuvres, pourquoi ?

Non.

Vu l'insuffisance de productions récentes, nous sommes souvent tenus de diffuser des œuvres datant de plusieurs années pour remplir nos contraintes. En tant que radio nationale et spécialisée dans son domaine, nous ne pouvons pas tout intégrer musicalement. Il y a, certes, beaucoup de jeunes artistes qui veulent se lancer et bénéficier du soutien d'une radio comme la nôtre, mais la qualité est, dans de nombreux cas, inadaptée à notre station. Les moyens mis en œuvre en Belgique par les maisons de disques pour soutenir ces artistes sont faibles et il est difficile pour certains nouveaux talents de produire dans des conditions favorables, en vue d'une diffusion nationale. (Stromae enregistré ses morceaux dans sa chambre d'être signé en France).

15. Quel devrait être ce quota, en considérant les objectifs parallèles de protection de la liberté éditoriale de la radio ?

Pas de quota supplémentaire sur la diffusion musicale.

16. Seriez-vous plus favorable à la promotion des artistes récents ou des œuvres récentes ou à une combinaison des deux ?

Nous mettons en avant des œuvres musicales récentes de la FWB. Il y a la diffusion musicale, certes, mais également tout le travail de promotion qui en résulte. Lors d'interviews de ces artistes, de la promotion de ceux-ci tout au long de la journée par les animateurs, les sites internet de la radio, les réseaux sociaux, les agendas ... Des éléments mettant en valeur des œuvres et des artistes de la FWB qui ne sont pas comptabilisés dans ces quotas alors qu'une pareille promotion entraîne un travail conséquent et important. Les éléments de promotion devraient aussi pouvoir rentrer et être valoriser comme un effort fait par la radio pour la promotion des œuvres francophones et des artistes de la FWB.

17. Des obligations spécifiques aux radios publiques seraient-elles souhaitables et justifiées ?

Evidemment ! Le service public reçoit une dotation pour cela. Il dispose aussi d'une couverture exceptionnelle pour assurer sa mission. C'est un rôle officiel qu'il doit jouer pleinement et certainement pas en « cachant » les quotas sur une répartition arbitraire dans ses différentes radios comme cité précédemment dans nos réponses. A tout le moins les mêmes quotas qu'aux radios privées !

18. Pensez-vous que des formes alternatives de promotions des artistes émergents devraient être envisagées ?

Oui, aussi par d'autres médias que la radio privée. Par exemple, le service public bénéficie d'un beau panel « media » pour cette promotion. Les radios associatives se doivent également de jouer ce rôle plus local, et qui peut leur permettre de faire « grandir » ces jeunes talents. Cela permettrait aux médias nationaux de s'y intéresser par après et d'apporter le soutien nécessaire à ces artistes pour promouvoir leur art.

Dans notre cas, nous pouvons aussi imaginer le développement de cette promotion dans des émissions à thème, sous forme de capsules, d'agendas, d'interviews ou d'événements organisés par la radio (Mix des Auditeurs) qui pourraient être diffusés régionalement.

19. Quelles est votre appréciation quant à l'intensité de la concentration des titres dans la programmation radio ? Nuisible à la diversité ou à la promotion des artistes FWB et dans quelle mesure ?

Cela ne rentre pas en ligne de compte. Cette concentration est une caractéristique éditoriale de la radio vis-à-vis du public cible.

Encore une fois, une radio jeune ne peut pas être mise sur le même pied d'égalité qu'une radio généraliste dans un monde numérique et de plus en plus perméable, ouvert et globalisé ; notre format détermine un public friand d'artistes internationaux qui s'expriment aussi en anglais, en espagnol ...L'intérêt du public est marqué par la production internationale et récente avec de fortes rotations.

C'est le choix éditorial de la radio qui détermine son format.

20 et 21. Trouveriez-vous pertinent de réguler la concentration des musiques et des artistes en général et chantant en français ?

Non, chaque radio a sa liberté de diffusion suivant sa ligne éditoriale, cela serait une atteinte à cette liberté et pourrait aboutir au désintérêt des auditeurs vis-à-vis de nos radios. Paradoxalement, cela pourrait aussi aller à l'encontre de l'objectif poursuivi en dénaturant les caractéristiques des radios pour conduire à une certaine uniformisation.

Les artistes internationaux permettent une mise en avant de ces artistes par des duos arrangés par les maisons de disques, ou des versions créées pour un marché bien spécifique (exemple : Ariana Grande a sorti son dernier single en solo à l'international mais une version deux voix a été enregistrée pour le marché francophone avec le chanteur Kendji Girac. Encore une fois, aux majors de développer la production sur notre territoire au lieu de se calquer sur l'exemple français et de s'en contenter, sans se concentrer sur ce que le marché et les artistes belges peuvent apporter. Matt Helfield project, artiste belge francophone, diffusé sur Fun Radio, s'est entouré d'Hadrien Collin sur son morceau. Tous deux francophones mais non comptabilisés par le fait qu'ils ne chantent pas en français.

23. Des approches spécifiques aux radios privées et publiques

Le service public bénéficie d'un beau panel de média à 360° pour cette promotion. Les radios associatives se doivent également de jouer ce rôle plus local de découvreur de talents, ce qui peut justement permettre aux médias nationaux de s'y intéresser et d'apporter le soutien nécessaire à ces artistes pour promouvoir leur art.

7. Mise en œuvre pratique des quotas musicaux : Producteur, DJ, captation d'artistes.

24 et 25. Reste-t-il pertinent de soutenir par le mécanisme du quota les différentes fonctions de la chaîne de valeur musicale

Oui, mais toutes les fonctions devraient être valorisées, même les moins visibles. Beaucoup de gens « en coulisses » travaillent sur ces projets. Leur place est déterminante dans l'élaboration du morceau et lors de sa promotion. Chaque rôle de la chaîne de production et diffusion devrait être pris en compte.

26 et 27. Serait-il opportun d'exclure les œuvres qui entrent dans le quota d'œuvres issues de la FWB par le biais du producteur ?

Non ! Il faudrait même valoriser le travail de toute la chaîne de production (studios, ingénieurs son, arrangeurs, musiciens...). Cela doperait toute l'activité de ce secteur. Nous avons d'excellents studios, musiciens, arrangeurs, qui, s'ils pouvaient être pris en compte dans la détermination des règles du « quota », disposeraient de plus d'activités, de revenus, de visibilité, de notoriété. A terme, comme pour le cinéma, cela viendrait développer l'activité économique autour de la musique. Dans le cas où un artiste français se livre à une prestation dans nos studios, c'est le travail de beaucoup de personnes qui n'est pas comptabilisé. Lorsqu'une interview se fait, il y a toute une promotion derrière l'émission, au long de la journée. Une mise en avant de la langue française. Lors de la diffusion, un morceau interprété en live entraîne le travail d'un producteur issu de la FWB, d'un réalisateur, d'un animateur, d'un ingénieur du son ... Ce travail n'est pas valorisé.

La RADIO et le personnel de celle-ci en devient le producteur, l'artiste pose sa voix, le reste est une réalisation en interne. Souvent, le titre interprété en live est rediffusé maintes et maintes fois sur la station, estampillé de l'annotation vocale « Cela a eu lieu ICI, en Belgique, dans telle émission sur Fun Radio ».

Soulignons aussi que, lors de beaucoup de concerts mis en partenariat avec la radio, des artistes belges francophones sont mis en avant en assurant la première partie du concert d'un artiste international (exemple : DJ NOISE P de Fun Radio assurait la première partie du concert de CHRIS BROWN à Anvers).

8. L'influence du profil musical sur la mise en œuvre des quotas

Idéalement, on pourrait adopter les quotas par rapport aux formats, mais c'est une gageure de trouver des critères objectifs qui puissent être adaptés aux différents formats et qui puissent être respectés, tout en garantissant une programmation performante et cohérente. Par ailleurs, cela suppose une production adaptée en suffisance et en permanence, ce qui ne dépend pas des radios. Enfin, objectiver ces critères d'« adaptabilité » de manière à les rendre compréhensibles et non subjectifs, applicables pour tous est une autre gageure.

30. Trouveriez-vous pertinent d'utiliser le format de la radio pour améliorer le dispositif des quotas ?

Oui, le format serait idéalement à prendre en compte ! Chaque radio n'est pas comparable comme expliqué plus haut. C'est très important de le prendre en compte suivant son style, son public, sa cible et son objectif !

31, 32, 33. Quels critères dans le profil d'une radio peuvent jouer dans l'estimation d'un quota à appliquer concernant les artistes FWB / Morceaux en langue française.

Le format de la radio, son public cible, son rôle exact dans le paysage radiophonique, la cohérence de la programmation musicale et de ses émissions, l'apport de production propre en Belgique, la promotion faite autour des artistes par la radio.

34. Quels critères pour les nouveaux artistes et morceaux ?

La qualité du morceau, sa popularité, sa promotion faite au préalable par les médias adéquats, le format de la radio, le public ciblé, la programmation musicale. Le talent de l'artiste, sa place par rapport au paysage musical actuel.

35. Ces critères influenceraient-ils ces taux positivement ou négativement ?

Une meilleure valorisation de tous les efforts faits y compris en dehors de la diffusion de titres (promotions, interviews, événements). La radio devrait garder sa liberté de diffusion par rapport aux heures et aux jours de ces quotas en adaptant cette diffusion par rapport à un format, une programmation cohérente et logique !

Les dérogations aux quotas, selon les profils des radios, devraient s'appliquer par rapport aux rôles de celles-ci. Certaines radios ont un rôle bien précis à jouer en la matière et certaines sont subventionnées pour remplir des fonctions, des missions dans le paysage (RTBF, Radios associatives,...).

36. Des obligations spécifiques aux radios privées et aux radios publiques seraient-elles souhaitables ?

Oui, dans la dispersion de ces quotas pour les radios publiques. Comme précisé plus haut, leur rôle est bien souligné : ils peuvent apporter beaucoup sur ces quotas grâce à un large panel de radios

(généralistes, musicales, télé, internet ...). Une radio privée ne peut pas remplir les mêmes conditions. Elle ne reçoit pas de dotation, elle a une cible bien particulière dans un format défini qui doit générer ses seules ressources. Si des obligations doivent être imposées aux radios privées, c'est selon ces éléments qui doivent être pris en compte. Des quotas limités, ciblés sur des points particuliers au cas par cas.

9. Les quotas dans les radios indépendantes.

37/38/39/40/41/42/43 Faut-il supprimer les quotas pour les radios indépendantes ? Obligations de promotion ?

Non, car le côté régional de ces radios permet la mise en avant des artistes locaux. La proximité apporte la possibilité de bien exécuter ces quotas et surtout de bien respecter le but de ceux-ci. Ces radios plus ciblées dans ce domaine touchent plus facilement le public qu'une radio nationale qui doit satisfaire tout le monde et pourrait perdre une partie de son public désintéressé. La promotion et la diffusion des artistes belges francophones sont plus abordables sur ces radios.

De plus, leur présence sur des événements locaux, la mise en avant des artistes belges francophones par des partenariats sur ces événements est propice à promouvoir les artistes. C'est une aubaine pour eux, car l'accès à ces médias est plus abordable qu'en nationale dans la première étape. Dans la seconde, le soutien d'une radio indépendante pourrait pousser une nationale à défendre ce talent.

10. Le promotion de l'activité musicale en FWB

44. Soutenir les artistes par la promotion culturelle ?

Dans notre cas, nous le faisons déjà à travers de nombreux agendas, interviews, événements Des soirées Party Fun Live permettent à des DJs de rencontrer le public qui le connaît par la radio. De tester leurs mixes et morceaux originaux sur le public.

Nous avons également organisé de nombreux directs extérieurs en Wallonie. Par exemple, dans un café du centre de Namur, nous retransmettions des émissions tout au long de la journée, nous recevions des artistes locaux dans les émissions de talk, nous mettions la région en avant. L'anniversaire des 15 ans de Fun Radio était organisé à travers plusieurs discothèques de la capitale, chaque endroit avait son style de musique et les DJs spécialisés assuraient le show pendant toute la nuit.

En effet, ces points -comme d'autres- devraient être retenus et valorisés dans le système des quotas.

45. D'autres mesures pourraient-elles compléter utilement le système des quotas et de la promotion culturelle ?

Nous souffrons d'un « duopole » RTLi et RTBFien sur des événements que nous aimerions relayer et promouvoir. C'est un véritable blocage sans possibilités de collaboration. A la manière d'un Must Carry il devrait y avoir un Must Share partiel pour permettre aux radios de relayer et de faire vivre des événements en partenariat avec d'autres radios.

Bon nombre d'interviews, d'opérations, sont rendues impossibles par la volonté d'RTL ou de la RTBF.

46. D'autres types d'œuvres ou artistes pourraient-ils en bénéficier ?

Oui. L'ensemble des artistes et œuvre de toutes les disciplines culturelles qui rentrent dans la ligne éditoriale (cinéma, théâtre...).

11. La distribution de la musique en ligne

49. Comment évaluez-vous l'impact de la consommation musicale en ligne sur les secteurs de la radio et de la diffusion musicale ?

Pour nous, dans le cas d'un format de radio privée musicale destiné à un public jeune/ jeune adulte, c'est très préjudiciable. C'est un nouveau concurrent complètement dérégulé. Il apporte une totale liberté de choix pour l'auditeur, sans restrictions et sans contraintes.

Radionomy, Deezer, Spotify, Youtube,... les webradios y compris les internationales, les bouquets musicaux, toutes ces applications de musique en ligne complètement ouvertes, libres de toutes obligations, avec des modèles économiques mondiaux et globalisés, séduisent de plus en plus un public jeunes adultes et connectés.

En face, l'univers des radios en FM, sujet à de nombreuses obligations, impositions et régulations est à contrario dans un modèle de plus en plus critique.

Les principales raisons du succès de ces sites est leur gratuité, leur mondialisation, leur liberté éditoriale, leur disponibilité, et les possibilités de collecter d'infinies données sur leur utilisateur qui permet grâce à des algorithmes, d'anticiper, de proposer des titres à l'utilisateur mais aussi d'y intégrer de la publicité, adaptée au profil de chaque personne. La publicité personnalisée sur un média de masse.

Ils disposent par ailleurs, pour les plus grands, d'un poids et de collaborations mondiales qui pourraient leur apporter dans un futur proche des leviers pour influencer sur les producteurs, les artistes, les maisons de disques, et sur l'ensemble du secteur de la musique et du secteur publicitaire, au détriment de plus petits opérateurs nationaux ou régionaux.

50. Commenter des exemples de bonnes pratiques en FWB en matière de plateformes musicales... 51/52/53. La création et la production musicale francophone de la FWB subissent-elles ou au contraire profitent-elles d'un impact spécifique de cette distribution numérique ? Soulèvent-ils des questions de politiques publiques ? Quelles politiques publiques pourraient être appliquées ?

L'offre est surabondante, et de plus en plus, l'auditeur peut se perdre dans cette multiplicité. On pourrait croire que cela sert la diversité, mais en définitive, seuls les programmes visant une audience très importante et disposant des relais considérables au niveau mondial (Google, etc..) génèrent les ressources suffisantes à leur développement.

De plus, les avantages techniques de la diffusion par internet plutôt que sur les ondes hertziennes FM sont nombreux : mise à disposition d'informations au sujet des titres diffusés, affichage des morceaux diffusés (avant, pendant et après leur diffusion), des liens vers les plateformes de téléchargement légales.

Par ailleurs, la rémunération des artistes provenant de ces sites reste insuffisante pour constituer un modèle économique valable pour eux. Seuls, les grands artistes disposent du pouvoir de négocier un peu la hauteur de leurs revenus.

Mais au final, quelles sont leurs obligations par rapport aux nôtres ? Quel contrôle du CSA sur ces médias ? Quelles autorisations de diffusion ? Quelles limites ? Qu'en est-il de la création d'emploi dans ce domaine ?

Et surtout que peut-il être mis en place pour que ces nouveaux médias ne phagocytent pas les stations traditionnelles existantes ?

Un gros travail doit être mis en place et de façon urgente, l'application de quotas, des obligations sur l'information et la culture, les mêmes obligations relatives aux droits d'auteurs et droits voisins devraient être établies. Ces nouveaux services devraient faire l'objet d'une étude sur la concurrence qu'ils représenteront dans un avenir proche et moyen. Ils devraient participer aussi à la chaîne musicale de chaque pays ou région où ils s'installent ou sont accessibles.

Un système d'agrément, de reconnaissance préalable devrait être établi avant la mise en place et l'accès du public à ces plateformes.

Enfin le développement de la radio FM en radio numérique terrestre devraient être accéléré pour permettre à un média centenaire de prendre un nouveau départ, de proposer de nouvelles fonctionnalités.

EXEMPLE : COMPARAISON RADIOS DE LA RTBF / FUN RADIO

QUOTAS EN LANGUE FRANCAISE – RTBF 2010 – 2013

Exemple de déséquilibre entre les demandes de quotas pour radios musicale :

	Engagement	Réalisé 2013	Réalisé 2012	Réalisé 2011	Réalisé 2010
Classic 21	15%	17,05%	17,90%	19,33%	18,86%

Fun Radio a une obligation de 24% !

QUOTA WALLONIE-BRUXELLES

LA PREMIERE VIVACITE PURE FM	10% de moyenne
------------------------------------	----------------

CLASSIC 21	0%
------------	----

Fun Radio a une obligation de 5,8% !

		CFWB	FR
VIVACITE	Généraliste	10%	40%
LA PREMIERE	Généraliste	10%	40%
CLASSIC 21	Musicale	0%	15%
PURE FM	Musicale	10%	0%

On peut souligner une facilité à obtenir ces résultats. Favoriser les placements des quotas francophones sur les généralistes où la musique n'est pas le contenu principal de la station vu le nombre de titres diffusé par rapport aux radios musicales.

En calculant la moyenne, toutes radios de la RTBF confondues, nous arrivons aux résultats suivants :

QUOTAS CFWB : 7,5%

QUOTAS Francophones : 23,75%

Concernant les radios musicales pures :

QUOTAS CFWB : 5%

QUOTAS FRANCOPHONES : 7,5%

Nous notons une distorsion complète entre nos obligations, même après révision, et les conditions du service public, alors qu'il perçoit une dotation pour remplir une fonction de soutien de la culture.